

Département
de l'HERAULT

Arrondissement
de BEZIERS

MAIRIE D'AGDE

OBJET :

**INTERDICTION D'ARRÊT ET DE
STATIONNEMENT DE VÉHICULES
SUR LES ESPACES VERTS DU
TERRITOIRE COMMUNAL**

Direction des Démarches Citoyennes et
Commande Publique
ED/CM/CR

**ARRÊTÉ
N° A_AP_2024_0231**

RÉPUBLIQUE
LIBERTÉ – EGALITÉ

Envoyé en préfecture le 09/08/2024

Reçu en préfecture le 09/08/2024

Publié le

ID : 034-213400039-20240809-A_AP_2024_0231-AI

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
ARRÊTÉS DU MAIRE
DE LA COMMUNE D'AGDE**

LE Maire de la Ville d'AGDE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Route et notamment l'article R417-10,

VU le Code Pénal et notamment l'article R610-5,

VU l'arrêté municipal n°A_AP_2024_0085 du 10 juin 2024, portant délégation de fonction et de signature à M. Jérôme BONNAFOUX, Adjoint au maire délégué à la sécurité,

Considérant que le stationnement des véhicules sur les espaces verts municipaux occasionne des dépenses quant à la remise en état de ces espaces publics,

Considérant qu'il convient de réglementer afin de préserver tous les espaces verts de la commune pour garantir un environnement urbain agréable pour les habitants,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits et considérés comme gênants sur les pelouses, plantations ou tout autre espace vert sur l'ensemble de la commune.

ARTICLE 2 :

Les véhicules du service public, de la ville, de sécurité et de secours ne sont pas soumis à cet arrêté.

ARTICLE 3 :

Tout véhicule contrevenant au présent arrêté peut faire l'objet d'une verbalisation ainsi que d'une mise en fourrière conformément aux textes et lois en vigueur.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 :

Le Directeur Général des Services, le Commissaire de Police, le responsable de la Police Municipale, les agents de Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est transcrit au registre des arrêtés de Monsieur le Maire.

Fait à Agde,

L'Adjoint délégué,

Jérôme BONNAFOUX

Transmis en Préfecture le : 09/08/2024
Notifié le :
Affiché le : 26/08/2024

Signé électroniquement par : Jérôme BONNAFOUX
Date de signature : 09/08/2024
Qualité : Adjoint au Maire délégué à la sécurité